

M. 8.
Elié Giroux
+
Louisia Lefebvre.

Le vingt sept novembre, mil huit cent quatre vingt deux, vu la publication de deux bans de mariage, faite par nous, aux prônes de nos messes paroissiales, vu aussi la dispense d'un ban de mariage, accordée par nous en vertu d'un pouvoir à nous concédé, par Mgr. J. T. Duhamel, évêque d'Ottawa, entre Elié Giroux, cultivateur, fils majeur de François Xavier, Giroux, et de Domithilde Jeannot de cette paroisse, d'une part, et Louisia Lefebvre, fille légitime de Charles Lefebvre, et de Eglyphire Leduc d'autre part; ne s'étant déclaré aucun empêchement au dit mariage, nous curé sousigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Charles Lefebvre, et Léon Lafrenière. Ceux qui l'ont pu ont signé avec nous. Lecture faite. Léon Lafrenière. Louisia Lefebvre. Elié Giroux. Le Notaire, &c.

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant moi à Thurso ce 3 Juin 1857 par le contractant lui-même.

Elié Giroux

Le Notaire, M. Commissaire.

M. 9.
Péter, Burke.
+
Cecilia Ann,
Maloney.

Le trente novembre, mil huit cent quatre vingt deux, vu la dispense de trois bans de mariage accordée par nous en vertu d'un pouvoir à nous concédé, par Mgr. J. Thomas Duhamel évêque d'Ottawa, entre Péter Burke, fils majeur de feu Edward Burke et de Mary Lavell de la mission de Saint Malachie d'une part; et Cecilia Ann Maloney, fille majeure de William Maloney et de Mary Murphy, aussi de la mission de Saint Malachie d'autre part; ne s'étant déclaré aucun empêchement au dit mariage nous curé sousigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné